RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Accusé de réception en préfecture 065-216501239-20231207-202131207-17-DE Date de télétransmission : 13/12/2023 Date de réception préfecture : 13/12/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 07 DECEMBRE 2023 (Date de convocation 01 décembre 2023)



Délibération N° 20231207 - 17

Conseillers en exercice : 15 Nombre de présents : 12 Nombre de votants : 15

Pour: 15 Contre: 0 Abstention: 0 Le sept décembre deux mille vingt-trois à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie d Campan, en séance publique, sous la présidence de M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire.

Étaient présents: M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire, Mme Catherine Pécondon-Montgaillard, M. Etienne Lay, Mm Dominique Borgella-Adjudant, Mme Brigitte Bascaules, M. Sylvain Saligot, M. Thierry Ribeiro, Jean-François Rabauc M. Thibaut Maurin, Mme Sarah Laguerre, Mme Charlotte Foubert, M. Benjamin Soucaze-Soudat, formant le quorur des membres en exercice.

Étaient absents :

Mme Aurore Ville (procuration donnée à Mme Catherine Pécondon-Montgaillard), Mme Viviane Torné (procuration donnée à Jean-François Rabaud) Mme Mélissa Pujo-Menjouet (procuration donnée à M. Alexandre Pujo-Menjouet).

Secrétaire de séance : Mme Catherine Pécondon-Montgaillard.

Objet: ADOPTION DU REGLEMENT DE L'AFFOUAGE MODIFIE

Monsieur le Maire explique que le règlement adopté par délibération du 09 décembre 2022 a été modifié afin de fournir comme justificatif de domicile la première page du dernier avis d'imposition, plutôt que la facture d'eau moins fiable sur la question de la résidence principale.

Après lecture du nouveau règlement, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de l'approuver.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

Article unique : Approuve la modification du règlement de l'affouage comme présenté ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération.

Fait pour extrait conforme Le Maire Alexandre Pujo-Menjouet

